

Propriété Privée Rurale de Saône & Loire



Un patrimoine au service de la ruralité...

FLASH INFO N° 38

Décembre 2022

Chers adhérents,

♦ **PLF 2023 : Adoption de l'amendement d'augmentation du plafond de l'exonération fiscale pour les transmissions à titre gratuit**

Le projet de loi de finances pour 2023 a enfin été adopté le 17 décembre. L'amendement qui visait à augmenter le plafond d'exonération de 75 % des droits de mutation à titre gratuit jusqu'à 500 000 € pour les biens ruraux loués à long terme ou par bail cessible hors cadre familial, a été adopté.

L'article 24 de la loi de finances modifie donc l'article 793 bis du Code général des impôts en augmentant le seuil de 300 000 à 500 000 € lorsque le bénéficiaire conserve le bien transmis ou donné pendant une durée de 10 ans et non pas de 5 ans. Le seuil de 300 000 € est lui conservé lorsque le bien reste la propriété du donataire, héritier et légataire pendant 5 ans à compter de la date de la transmission à titre gratuit. Au-delà de ces deux seuils, l'exonération est ramenée à 50 %.

Attention le Conseil constitutionnel a été saisi le 19 décembre 2022 par plus de soixante députés qui considèrent que le budget est insincère. Il faut donc attendre la décision du Conseil pour être certain de l'application de cet amendement.

♦ **Une nouvelle loi foncière en préparation ?**

Le gouvernement aurait l'intention d'élaborer un nouveau projet de loi foncière. La Fédération reste vigilante sur ce dossier et ne manquera pas d'intervenir et de vous informer en cas d'évolution sur ce point.

Si vous avez des informations sur ce projet par vos contacts, merci de nous en faire part.



**Les membres du conseil d'administration ainsi que le secrétariat
vous souhaitent un joyeux Noël !**